



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2021**

**AVIS SUR LA CONSULTATION DU PUBLIC PORTANT
SUR LE « PROJET D'EXPLOITER UNE
EXTENSION DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE
DE DECHETS INERTES »
SITUEE RUE ARTHUR LAMENDIN
PAR LA SOCIETE STB**

L'an deux mille vingt et un, le 29 du mois du septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au Foyer Jean Dugardin, sous la présidence de Madame Valérie PETIT, Maire, en suite de la convocation déposée au domicile des élus, le 23 septembre 2021 et dont un exemplaire a été affiché à l'extérieur de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de

Monsieur LIEVAL Albert qui donne procuration à Monsieur IDRI Samuel
Monsieur FAUQUEMBERGUE Bertrand qui donne procuration à Madame LEFEBVRE Corinne
Monsieur HABBOUR Mustapha qui donne procuration à Monsieur RAGO Serge
Monsieur CAUX Christophe qui donne procuration à Madame PETIT Valérie
Madame FERNANDEZ Aurore qui donne procuration à Monsieur VASSEUR Franck
Monsieur DORNE Philippe qui donne procuration à Madame BENBRAHIM Naïma
Madame TACLET Clarisse qui donne procuration à Monsieur HAGE Grégory
Monsieur BOUYA Youssef qui donne procuration à Madame BENGRIBA Malika
Madame VETU Mariane qui donne procuration à Madame LEFEBVRE Corinne
Madame TAHAR-CHAOUCH Fouzia qui donne procuration à Monsieur MINNE David

Monsieur Patrick HERLANT, absent excusé

Madame CHOUALA Saléha et Madame FERON Sabrina, absentes non excusées

Le nombre de présents est de 17, le nombre de votants 24 dont 10 procurations

Madame BENBRAHIM Naïma est nommée Secrétaire de Séance.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 novembre 2014 autorisant la société STB MATERIAUX à exploiter une Installation de Déchets Inertes,

Vu l'arrêté préfectoral d'enregistrement du 22 janvier 2016 qui encadre les activités de stockage de



VILLE D'EVIN-MALMAISON
Liberté - Egalité - Fraternité

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'EVIN-MALMAISON

Liberté - Egalité - Fraternité

déchets inertes, de transit de déchets non dangereux inertes, et broyage, concassage de matériaux inertes sur l'installation,

Considérant que lors de la visite du 27 février 2020, l'inspecteur de la DREAL a constaté que la parcelle AB 38 était exploitée sans l'enregistrement requis.

Considérant l'arrêté préfectoral en date du 12 août 2020 mettant en demeure la société STB de régulariser sa situation administrative au regard de la parcelle AB 38.

Considérant que la société STB MATERIAUX a déposé auprès des services de l'Etat un dossier d'enregistrement, soumis à consultation du public qui a eu lieu du 16 août 2021 au 17 septembre 2021.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de la Commune d'Evin-Malmaison de donner son avis sur le projet d'exploiter une extension de l'installation de Stockage de Déchets Inertes située rue Arthur Lamendin.

Considérant que l'enregistrement réglementaire de la parcelle AB 38 constitue une régularisation administrative et non une extension,

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable.

Décision du Conseil Municipal : Voté à la majorité (17 Pour – 7 Contre)

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre, les membres présents,

Pour copie conforme

Le Maire,

Valérie PETIT